



FORMATION CONTINUE CAP PETITE ENFANCE DIPLOME DE L'EDUCATION NATIONALE (*Inscrit au RNCP*)

Formation

- Parcours individualisés de **292 heures** maximum en centre et de **420 heures** en entreprise (12 semaines) pour les candidats ne justifiant pas de 420 heures d'activité salariée dans le secteur de la petite enfance, à la date de l'examen.
- La formation se déroule sur **2 à 4 jours** par semaine du lundi au vendredi, en face à face pédagogique, en situation pratique via le plateau de technique cuisine et puériculture ou en autonomie au centre de ressources.
- Deux semaines de congés sont prévues dans l'année sauf pour les contrats de professionnalisation et les personnes en emploi qui suivent le règlement de

Objectifs Formation

L'objectif de la formation est d'acquérir les savoirs et savoir-faire d'un professionnel compétent pour :

- assurer l'accueil, la garde, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, et la sécurité des enfants,
- contribuer au développement et à la socialisation des enfants,
- assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie, afin d'exercer sa profession en école maternelle, en crèche, halte-garderie, en garderie périscolaire, à son domicile, au domicile des parents, en centre de vacances... dans le cadre d'un travail d'équipe.

Les débouchés : Cette formation permet de se présenter au concours d'ATSEM, postuler comme agent de crèche ou développer une activité de garde d'enfants à domicile et d'être dispensé de certaines épreuves au concours d'entrée en école d'aide soignants et/ou d'auxiliaires de puériculture.

Pré requis

- Avoir 18 ans au moins.
- Diplômé d'un niveau V ou plus.
- Satisfaire aux obligations de vaccinations.

Lycée Don Bosco
12-24 Montée Saint-Laurent
69322 LYON Cx 05
Tél. : 04 72 41 14 54
Fax : 04 72 41 14 55
lycee@donboscolyon.org
www.donboscolyon.org

Public

- Jeunes et adultes dont le projet professionnel a été vérifié et souhaitant atteindre un premier niveau de qualification dans le secteur de la petite enfance.
- Particuliers dans le cadre d'une reconversion, d'un contrat ou d'une période de professionnalisation, ou d'un Congé Individuel de Formation.
- Les personnes désirant obtenir un contrat de professionnalisation devront trouver un employeur dans le secteur privé (crèches ou écoles).
- Une prise en charge financière de la formation est possible dans le cadre **d'une période de professionnalisation** ou **CPF** pour les personnes en emploi et **éligible au CPF** pour les demandeurs d'emploi visant le diplôme.

Modules de Formation

TRONC COMMUN	63 HEURES
EP1 : PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT A DOMICILE	84 HEURES
EP2 : ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE L'ENFANT	63 HEURES
EP3 : TECHNIQUES DE SERVICES A L'USAGER	60 HEURES
SUIVI INDIVIDUEL + ACCOMPAGNEMENT A L'EPREUVE EP2 + EXAMEN BLANC	10 HEURES
SST	12 HEURES
RECYCLAGE SST	7 HEURES
TOTAL Avec SST	292 HEURES
TOTAL Avec RECYCLAGE SST	287 HEURES